



Le Vauli

ANNÉE 2015 - N° 4

DECEMBRE 2015

DANS CE NUMÉRO :

Le Lien, foire des saveurs	1
Administration communale	2
Déchetterie	2
Transports publics	3
Chiens	3
Recycleur	3
Fermeture fêtes	4
Routes communales	4
Agence postale	4
Défibrilateur	4
Ouverture d'une boutique de fleurs	5
Promotion CRN	5
Concours VD3	5
Attestation qualité d'électeur	5
Déneigement	6
La Garenne	7
Le saviez-vous	8
Idées cadeaux	8
Commune(s) d'origine	8
Graines de jardin	9
Hommage	10
Naissances	10
Décès	10
Séances du CC 2016	10
Agenda des manifestations	10

Le billet de la Syndique



Chers Vaulis,

Au nom de la Municipalité et du personnel communal,
Voici les quelques vœux que j'ai à vous formuler pour la nouvelle année.
La joie, le bonheur, l'amour et bien sûr la santé.
Que ces jours de festivités, vous enveloppent de joie de vivre
Et que celle-ci se poursuive tout au long de l'année qui vient.
Joyeux Noël et bonne et heureuse année à chacun.

Chantal Landeiro, syndique



La 2^{ème} Foire des Saveurs et Découvertes de novembre fut à nouveau une bien belle édition !

Que de belles et bonnes choses à découvrir, bricoler, écouter, voir, siroter,
goûter, déguster !

Un immense Merci à tous les protagonistes pour cette magnifique journée dans une si
chouette ambiance !

2015 touche déjà à sa fin...

N'hésitez pas à vous joindre à nous durant ce mois de décembre ;

Chaleur humaine et convivialité nous réchaufferont des frimas hivernaux et des drames de
l'actualité, proches ou éloignés.



Plus encore cette année, il sera bon de profiter de beaux moments que
nous aurons la chance de pouvoir vivre ensemble !

Du 1^{er} au 24 décembre les fenêtres vaulis de l'Avent

S'illumineront pour le plaisir de partager ensemble
de beaux débuts de soirées d'hiver !

A tous nous souhaitons une belle et heureuse fin d'année !

www.le-lien.ch

Administration communale : rappel d'horaire

Nous vous rappelons les horaires de l'administration :

GREFFE MUNICIPAL

Le lundi de 8h.30 à 13h.00 et de 15h.00 à 17h.00

Le mercredi de 7h.00 à 11h.00

Permanence téléphonique : le jeudi matin de 8h.30 à 11h.00

CONTRÔLE DE L'HABITANT

Le lundi de 8h.30 à 13h.00 et de 16h.00 à 19h.00

Le mercredi de 7h.00 à 11h.00

BOURSE COMMUNALE

Par téléphone ou reçoit sur rendez-vous



La Municipalité

Déchetterie

Comptes 2014

En 2014 début de la taxe au sac, nous avons éliminé 700,44 tonnes de déchets, soit 539 kg./ habitant. On constate une diminution de 150 tonnes par rapport aux 2 années précédentes. Il faudra attendre encore 2 ans environ pour tirer des conclusions.

Les déchets verts représentent pratiquement le quart avec 179,9 t., suivis par les ordures ménagères 103,3 t., les inertes 99 t., le bois de démolition 93,9 t., le papier 89,7 t., le verre 62,6 t., les objets encombrants 27,7 t., le carton 21,1 t., la ferraille 13,1 t., les déchets toxiques 10,6 t., le plastique 5 t., le fer blanc et l'alu 4,3 t., le PET 3,6 t.

Par contre, l'ordre des coûts est différent :

Les ordures ménagères arrivent en tête pour CHF 40'454.-, puis les déchets verts CHF 23'275.-, le bois de démolition CHF 17'220.-, les objets encombrants CHF 9'263.-, les inertes CHF 7'936.-, le carton CHF 5'323.-, les toxiques CHF 2'497.-, le fer blanc et l'alu CHF 1'508.-, la ferraille CHF 339.-, quant au papier, au verre et au Pet, ils sont bénéficiaires.

Tous les déchets recyclables sont tributaires des cours et des matières impropres au recyclage qu'ils contiennent.

Le total des charges, élimination, transport, manutention, TVA, surveillance, achat de matériel s'élève à CHF 188'940,88, les revenus à CHF 199'718,09. Les CHF 10'777,21 restants sont attribués au fond de réserve pour les constructions de ces prochaines années.

Les revenus proviennent essentiellement de la taxe forfaitaire CHF 109'406,50, et de la rétrocession sur la taxe au sac CHF 68'888,62.

Pour 2016, la taxe forfaitaire sera identique à celle de 2015, soit CHF 90.- par personne.

Charles-Olivier Humbert municipal



**MERCI DE PRENDRE NOTE QUE LA DÉCHETTERIE SERA FERMÉE
LES 25 DÉCEMBRE 2015, 1ER ET 2 JANVIER 2016**

(FÉRIÉS OFFICIELS)

MERCI D'EN PRENDRE BONNE NOTE !

Transports publics

NOUVEL ABONNEMENT MODULABLE

Produit pilote dans la région de Nyon

Le nouvel abonnement modulable mis en place par les CFF en partenariat avec les communautés tarifaires Mobilis et Unireso est proposé dans les régions de Nyon et Genève dès le 13 décembre 2015. Dans le cadre du programme régional de promotion des transports publics, cette offre à prix réduit vient renforcer l'attractivité des trains et des bus en particulier.

Informations : www.nyonregion-mobilite.ch



Aux détenteurs de chiens



Photo prise au chemin Magnin



Qu'il neige, qu'il pleuve ou qu'il vente et même quand il fait soleil, nous remercions les détenteurs de chiens de bien vouloir ramasser les petits ca-deaux laissés par leur ami à quatre pattes!

Nous saurons apprécier

La Municipalité



Recycleur

La formation de recycleur existe depuis l'an 2000. Après l'apprentissage de trois ans, les titulaires ont de nombreuses possibilités : dans le champ professionnel du recyclage, ils peuvent se perfectionner en spécialiste pour le traitement des matières premières ou pour l'installation de traitement des déchets, en passant l'examen professionnel correspondant. Les apprentis, avec une maturité professionnelle, peuvent suivre des études d'ingénieur en environnement.

Les recycleurs travaillent dans des entreprises de recyclage, des déchetteries communales ou des départements de l'environnement de grandes entreprises. Comme ce métier est encore relativement jeune, le nombre d'entreprises formatrices est assez restreint. Des informations sur la formation de recycleur/euse avec CFC sont disponibles sur www.recycleur.ch ou www.r-suisse.ch.



Charles-Olivier Humbert, municipal

Fermetures pendant les fêtes



Pour rappel, les bureaux de l'administration communale seront fermés du jeudi 17 décembre 2015, dès 11h00, jusqu'au et y compris vendredi 1er janvier 2016.

Réouverture le lundi 4 janvier 2016 selon l'horaire habituel de chaque bureau.

A noter que, dès la date précitée, la Bourse sera joignable par téléphone au 022/366.45.29. En cas d'absence de celle-ci, elle ne manquera pas de vous rappeler dès que possible. De plus, les personnes désirant la rencontrer se verront proposés un rendez-vous.

La Municipalité

A tous les usagers de nos routes communales

Que vous soyez piéton, cycliste, détenteur d'un véhicule Merci de respecter le code de la route !

En effet, plus particulièrement durant la période d'hiver, les voitures doivent carrément stopper car la route est occupée par des piétons. Un respect mutuel s'impose et les piétons voudront bien se positionner en bordure de route afin de permettre à chacun de poursuivre son chemin !

Merci pour votre compréhension et pensez que vous, aussi, vous pouvez être le sujet inverse ...

A méditer !!!!



La Municipalité



Agence postale



Afin de garantir un service pour les envois d'avant et pendant les Fêtes, voici l'horaire qui sera appliqué pour l'agence postale :

Lundi 21 décembre 2015 : ouvert de 8h.00 à 13h.00 et de 16h.00 à 19h.00

Mardi 22 décembre 2015 : ouvert de 8h.00 à 11h.30

Mercredi 23 décembre 2015 : ouvert de 7h.00 à 11h.00

Lundi 28 décembre 2015 : ouvert de 8h.00 à 13h.00 et de 16h.00 à 19h.00

Mardi 29 décembre 2015 : ouvert de 8h.00 à 11h.30

Mercredi 30 décembre 2015 : ouvert de 7h.00 à 11h.00



L'agence postale réouvrira ses portes le lundi 4 janvier 2016 à 8h.00 selon l'horaire habituel !

La Municipalité



La Commune s'est équipée !

**NOTRE DÉFIBRILATEUR SE TROUVE DANS LE LOCAL
DES CASES POSTALES SUR LA PLACE DU VILLAGE !**

Une séance d'information publique aura lieu le 21 janvier 2016 à 19h.30 à la salle des Combles (bâtiment des Curtils, 1er étage).

La Municipalité

Défibrilateur



La Vie en Roses



Noémie Germain se réjouit de vous accueillir
dans sa nouvelle boutique de fleurs !

Grand-Rue 11, 1261 Le Vaud

079/721'17'71 — 022/ 366'72'84

ARRANGEMENTS FLORAUX, FLEURS COUPÉES, FORMULE
D'ABONNEMENT, TERRINES D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR

Horaires du magasin :

Lundi fermé

Mardi à vendredi : 09h.00 à 12h.00

et 14h.00 à 18h.30

Samedi : 9h.00 à 16h.00 non stop

Dimanche : 9h.00 à 13h.00 non stop

Train, raquettes, fondue : ballade gourmande à Saint-Cergue

Accordez-vous une escapade hivernale dans le Jura vaudois en combinant train, raquettes et fondue à prix alléchant.

Train- raquettes- fondue

www.nyonregion-mobilite.ch



Une offre proposée par Régionyon, les transporteurs, Nyon Région Tourisme et RailAway.

Concours salle de gym VD3

Après avoir pris connaissance de la vingtaine de propositions faites par la population vaulie, la Municipalité a porté son choix sur l'appellation suivante, eu égard au clin d'œil des vainqueurs, au sujet de nos forêts et de la toiture de notre future grande salle. Il s'agit donc de : **« LA SALLE DES CÎMES »**

Toutes nos félicitations aux gagnants et leur imagination sera récompensée !



Attestation de la qualité d'électeur

Dès le 1er novembre 2015, suite à une modification de la loi fédérale sur les droits politiques, certaines dispositions de la qualité d'électeur ont été modifiées. Un vademécum de la Chancellerie fédérale a été édité, vous le trouverez sous : (<https://www.bk.admin.ch/themen/pore/09192/index.html?lang=fr>).

S'agissant du contrôle de signatures, les communes devront refuser l'attestation de la qualité d'électeur dans le cas où les électrices et électeurs n'auront pas écrit leur(s) prénom(s) de leur propre main.

A partir du 1er mai 2017, les communes devront systématiquement refuser l'attestation de la qualité d'électeur, dans le cas où les électrices et électeurs n'auront pas écrit leur(s) prénom(s) de leur propre main.

La Municipalité

Déneigement : rappel



Quels sont les principes en vigueur ?

Les routes, trottoirs, parkings et accès aux bâtiments communaux ainsi qu'à la Poste sont déneigés (et au besoin salés) de sorte qu'ils soient praticables, en particulier aux heures de pointe, par des véhicules, respectivement des piétons, normalement équipés pour des conditions hivernales

Le déneigement et le salage sont entrepris dans la perspective, tout à la fois, de maximiser la sécurité et le confort des usagers, de minimiser les dégâts aux propriétés et les atteintes à l'environnement, et de contenir les coûts (travaux effectués par les sous-traitants) et les heures (travaux effectués par les employés communaux) dans des limites acceptables

Qui est responsable de quoi ?

Le déneigement et le salage de la route cantonale sont de la responsabilité du Canton (Service des Routes); le déneigement est sous-traité à l'entreprise mandatée

Le déneigement et le salage des routes communales, ainsi que des parkings sur propriété communale, sont de la responsabilité de la Commune; ils sont sous-traités à l'entreprise Pécoud & Fils Sàrl (Le Vaud); en cas de nécessité, il est également fait appel à Cédric Renaud (Le Vaud), en particulier en cas de congère

Le déneigement et le salage des trottoirs, des abords des bâtiments communaux et du parking de l'école sont de la responsabilité de la Commune; ils sont assurés par les employés communaux, Jérémie Aubert (voirie) de même que par Martine Baehler (apprentie agente d'exploitation), et Christophe Pécoud

Déneigement des chemins privés

Afin de faciliter le déneigement des chemins privés, les recommandations suivantes sont préconisées :

- marquer le chemin et les obstacles le bordant avec piquets à neige
- parquer les voitures en dehors du chemin et maintenir le gabarit nécessaire au passage du véhicule de déneigement; au besoin élaguer les branches et tailler les haies
- prévoir une place pour « stocker » la neige déblayée

Pour acheter vos piquets à neige, : contactez notre employé communal, Jérémie Aubert 079 241 44 06.



Qui sont vos interlocuteurs ?

Le municipal en charge, Cédric Renaud, assure la supervision du déneigement et du salage; en particulier, il veille à ce que les principes ci-contre soient respectés

Le responsable de la voirie, Jérémie Aubert assure, sur le terrain, l'organisation pratique, la mise en œuvre et la surveillance au quotidien du déneigement et du salage

Pour toute question générale, de principe, vous pouvez contacter le municipal responsable; pour toute question ponctuelle, d'ordre pratique, vous pouvez joindre les numéros cités ci-dessous.



LE VAULI

022 366 02 90 (Voirie) - 079 241 44 06 (J. Aubert) - 079 290 31 26 (C. Renaud)



Les Noces d'Or de La Garenne et des Vaulis



Chers Vaulis,

Vous le constatez au quotidien, le chantier de la nouvelle Garenne progresse à grands pas. En février et mars prochains, les animaux découvriront leurs nouveaux logements et le parc ouvrira aux visiteurs dès le 19 mars. Un tout nouveau centre de soins permettra également de prendre en charge les animaux sauvages en détresse. L'équipe de La Garenne prépare ce déménagement en détails. Il faut à la fois continuer de s'occuper des animaux dans La Garenne actuelle tout en préparant l'accueil de nouveaux individus et le placement des espèces exotiques dans d'autres parcs. Le futur parc n'accueillera en effet que des espèces appartenant à

la faune suisse pour bien se centrer sur une des missions définies dès l'origine par Erwin Meier. Parmi les nouveaux arrivants, dès la fin du mois d'octobre, deux jeunes sangliers sont arrivés du zoo de Bâle et ont rejoint notre femelle apprivoisée confiée à La Garenne durant l'été 2015. Des chèvres de diverses races suisses sont également déjà là. Certains n'arriveront que tardivement, quand le parc sera totalement fonctionnel. C'est le cas des bouquetins et des ibis chauves venus en partie du zoo de Goldau, et qui côtoieront les vautours dans la Grande Volière.

En 2015, La Garenne et les Vaulis sont dans leur cinquantième année de vie commune. La Garenne souhaitait profiter de cette fin d'année pour fêter ses noces d'Or et vous offrir un cadeau :

CHAQUE VAULI BÉNÉFICIERA DE L'ENTRÉE GRATUITE DANS LE FUTUR PARC DE LA GARENNE.

Nous souhaitons ainsi marquer ce lien profond existant avec la commune et le maintenir sur le long terme, notamment avec ses enfants. Les cartes individuelles d'accès, valables pour l'année 2016, pourront être retirées aux caisses du futur parc après le 19 mars. Un seul adulte peut venir retirer les cartes des membres de sa famille habitant à la même adresse. Dans la mesure de vos possibilités, nous vous demandons de ne pas venir chercher vos cartes pendant les périodes d'affluence de visiteurs.

Pour tout renseignement sur les cartes d'accès, contacter : secretariat.lagarenne@gmail.com.

Photographie : Vue aérienne du chantier.

Crédit photographique : Patrick Schelling



Pour vos cadeaux de Noël !

Soyez présent quotidiennement à la Garenne ...



Si vous souhaitez laisser un souvenir pérenne tout en faisant une bonne action en faveur des animaux, vous pouvez souscrire à une ou plusieurs planches. Le prix de chaque planche est de CHF 500.-.

Le nom du propriétaire sera gravé sur un médaillon en métal spécialement créé à cette occasion et incrusté dans la planche.

Pour réserver : verser à la FONDATION DE LA GARENNE, 1261 LE VAUD / IBAN CH11 0076 7000 U530 9411 2 avec mention souscription de planche et le nom ainsi que le prénom que vous souhaitez faire graver.

Vous pouvez également acheter le calendrier de La Garenne, soit sur place, soit à l'administration communale (CHF 25.-) ! Pensez-y ...

A toutes et tous des très belles fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2016 !

Le saviez-vous ?



La crèche Ô comme trois a ouvert ses portes en août 2010.

Lors de la première année, son taux d'occupation était d'environ 30% et certaines journées n'étaient fréquentées que par 3 enfants.

Sa capacité d'accueil est actuellement de 15 enfants.

A l'heure actuelle, le taux d'occupation moyen à la semaine sur l'année est d'environ 80%.

Certaines périodes sont d'ores et déjà occupées à 100% et dès le mois d'août trois jours entiers devraient l'être.

Les chiffres prouvent qu'il existait un réel besoin d'une telle structure à Le Vaud.

L'adhésion au RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones) a permis d'étendre le cercle de contacts et de ce fait d'augmenter le nombre d'enfants dirigés vers notre crèche.

Cette affiliation a également contribué à en diminuer de moitié les dépenses communales.

En 2016, notre apprentie terminera sa formation chez nous et nous serons heureux d'en accueillir une nouvelle ou un nouveau dès la rentrée 2016/2017.

Il manque plus de 200 places d'apprentissage dans le canton de Vaud et nous sommes fiers de faire partie des entreprises formatrices cantonales.



Vous recherchez une idée cadeau de dernière minute !

Des drapeaux avec l'écusson de la Commune sont disponibles au Greffe municipal.



Pensez également aux rouleaux de sacs poubelle, que vous pouvez acheter au Greffe municipal ainsi qu'à l'épicerie, dans les grandeurs suivantes :

17 litres (rouleau de 10 sacs) : CHF 10.-

60 litres (rouleau de 10 sacs) : CHF 38.-

35 litres (rouleau de 10 sacs) : CHF 20.-



110 litres (rouleau de 5 sacs) : CHF 30.-

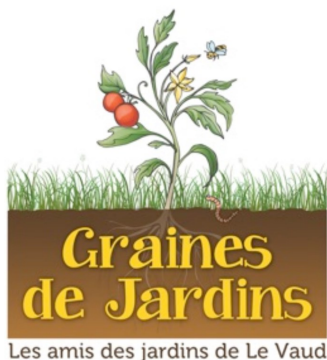
Conserver la mention de sa commune d'origine après une fusion

A partir du 1er janvier 2016, il sera possible de conserver dans le registre d'état civil la mention de sa commune d'origine, même après une fusion avec d'autres communes. Cette mention, entre parenthèses après le nom de la nouvelle commune, sera automatique pour les personnes originaires des communes qui fusionneront après cette date; elle pourra être demandée durant l'année 2016 par les personnes originaires des communes fusionnées avant l'entrée en vigueur de cette disposition. Dans les deux cas, l'inscription dans le registre d'état civil sera gratuite.

Le formulaire de demande de modification du droit de cité est à disposition au Contrôle de l'Habitant.

Informations sur le site de l'Etat de Vaud : <http://vd.ch/themes/vie-privee/etat-civil/droit-de-cite/loi-sur-les-fusions-de-communes/>

Graines de jardin



De l'été on est arrivé à l'automne et la nature a bien voulu nous offrir du soleil en continu. Ces journées ensoleillées ont fait prospérer fleurs et légumes au potager. Ainsi, même en ce novembre, la Goutte a encore fière allure avec son cardon, tagètes et capucines.

La pluie a pris sa revanche lorsque le soleil est parti en vacances le 28 octobre. Si bien que lors de la plantation des arbrisseaux que les enfants avaient semés lors de l'activité "semer des arbres", tout le monde s'est fait copieusement arroser et a pataugé dans la boue du futur Zoo de la Garenne. Mais l'enthousiasme étant de la partie, sous la houlette du biologiste Florian Meyer, les arbrisseaux ont été placés avec, chacun, leur tuteur portant le nom de l'enfant qui l'a semé.

Samedi 14 novembre, notre stand à la foire «Saveurs et Découvertes» a servi sa fameuse soupe aux légumes provenant de la Goutte et de jardins des particuliers. Courges, choux, pommes de terre, carottes, bettes, céleris, et j'en passe..., ont été épluchés, coupés menu et cuits par les membres des Graines de Jardins pour concocter ce délicieux potage.

Au stand, tout un chacun a pu décortiquer les fruits de fleurs de lin, tagètes, cardon, bettes, arroche ou amarante et découvrir des semences variant de moins d'un millimètre à cinq millimètres pour les plus grandes. Comme quoi, à l'image du cardon, l'infiniment petit peut devenir grand.



Afin d'affronter les frimas prochains, car selon les dires l'hiver sera rude, le potager de la Goutte, en guise de protection, a reçu sa couverture de sapin et peut maintenant commencer son hibernation.



La saison de Graines de Jardin s'est terminée le 29 novembre avec une activité menée par D'Âme Nature, Nathalie Stotzer. Nous avons pu confectionner un baume à la consoude, la plante qui soude tout, et une teinture de cardère pour soutenir la guérison des personnes atteintes par la maladie de Lyme, maladie propagée par la tique. Tout le groupe s'est employé à laver et brosser les racines, les a hachées menu et transformées en « potions magiques » en y ajoutant huile de coude et autres ingrédients.

De nouvelles activités nature sont en préparation pour l'an 2016, notamment la «bonne-soupe-aux-mauvaises-herbes-des-jardins» prévue pour le mois de mai. Le programme paraîtra dans le prochain Vauli.

Renseignements:

Marie-Claire Pécoud 077 474 8445

Hommage à Alain Christinet, conseiller communal



Petite foule dense
Autour d'un corps s'endormant
Douceur immense
Pour le départ d'un parent,
Ami, conseiller, pompier, habitant.
Calmement
Peint aux couleurs de l'artifice
Des bleus lisses et roses et blancs
Et lentement
Visages tendres sur l'herbe glissent
Se sourient en chuchotant
des souvenirs joyeux et amusants
Ils sont tous présents à ton enterrement.

Cendres folles et s'envolent
Sous les yeux pâles et contents
Et s'unissent aux lucioles
Pour vivre un dernier instant
Et à jamais
Restent en suspens

Cher Alain,
Nous ferons que la nuit soit claire
Comme aux feux de la Saint-Jean
Que nos yeux soient grands ouverts
Pour profiter de chaque instant.

Pour tes multiples installations, Remerciements.
Hommage à ta créativité, ton engagement,
tes prises de position, ton dévouement.
Frappez tambours,
Adieu l'enfant.

Inspiré des paroles de la chanson de Daniel Balavoine :

« Partir avant les miens »

Chantal L.

Bienvenue !

Elise Moret - 24.08.2015



Il nous ont quittés

Michel Bocquet - 06.09.2015

Alain Christinet - 01.10.2015

Agenda des manifestations

Décembre 2015

Du 1er
au 24 Le Lien, Fenêtres de l'Avent

Manifestations 2016

Janvier 2016

- 14 Présentation des candidats à la Municipalité, salle des Combles, 20h.00
- 16 Sortie des membres du Lien, tobogganing à Leysin
- 23 Fondue chinoise de l'Amicale des Pompiers, salle de gym, 20h.00

Mars 2015

- 13 Match de jass de l'Amicale des Pompiers, salle de gym

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL, 20h.00,

Salle Mont-Blanc, Bât. Christinet I

Jeudi 11 février 2016

Mercredi 23 mars 2016

Jeudi 9 juin 2016

Jeudi 30 juin 2016

Jeudi 15 septembre 2016

Jeudi 27 octobre 2016

Jeudi 8 décembre 2016



Prochaine parution

Le prochain numéro du Vauli paraîtra en mars 2016.

Le délai d'envoi pour les prochains articles est fixé au **29 février 2016**.